



NOTIFICATION DE MESURES D'URGENCE

1. Membre notifiant: <u>ÉMIRATS ARABES UNIS</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: <i>Ministry of Environment and Water - MOEW (Ministère de l'environnement et de l'eau)</i>
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Volailles vivantes (SH 0105) et produits de volaille, y compris la viande de volaille (SH 0207), les oisillons d'un jour (SH 0105.11) et les œufs à couver, à l'exception de la viande ayant subi un traitement thermique
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input checked="" type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques: Italie
5. Intitulé du texte notifié: <i>Ministerial Decree Number (538) of the year 2013 concerning the imposition of the temporary ban on the importation of domestic and wild birds and their products including poultry meat, day-old chicks, hatching eggs, except heat treated meat from Italy</i> (Décret ministériel n° 538 de 2013 portant interdiction temporaire de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs à couver, à l'exception de la viande ayant subi un traitement thermique, en provenance de l'Italie). Langue(s): arabe. Nombre de pages:
6. Teneur: Les Émirats arabes unis imposent une interdiction de l'importation d'oiseaux domestiques ou sauvages et de leurs produits, y compris la viande de volaille, les oisillons d'un jour et les œufs, originaires de l'Italie.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input checked="" type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Nature du ou des problèmes urgents et raison pour laquelle la mesure d'urgence est prise: Compte tenu de la notification immédiate du 15 août 2013 relative au foyer d'influenza aviaire hautement pathogène en Italie, et conformément à l'article 10.4.4 du chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, l'Italie n'est plus considérée comme pays indemne de l'influenza aviaire hautement pathogène. L'importation de volailles et de produits de volaille en provenance de pays affectés par l'influenza aviaire hautement pathogène peut entraîner un risque de contamination.

9.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) Chapitre 10.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (2012)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
10.	<p>Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: http://www.moew.gov.ae/Portal/ar/laws-and-legislations/ministerial-decrees/banning-decrees.aspx (disponible en arabe)</p>
11.	<p>Date d'entrée en vigueur (jj/mm/aa)/période d'application (le cas échéant): 25 août 2013</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Eng. Saif Moh. Al-Shara Assistant Undersecretary for the Agricultural Affairs and Animal Sector Responsible for WTO SPS Enquiries Ministry of Environment and Water P.O. Box 1509 Dubai - ÉMIRATS ARABES UNIS Téléphone professionnel: +(971 4) 2148 400 Fax: +(971 4) 2655 822 Téléphone mobile: +(971 50) 6295 050 Courrier électronique: smalshara@moew.gov.ae Site Web: http://www.moew.gov.ae/</p>
13.	<p>Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Eng. Sumaya AbdulRahim Al Rais Head of Notification & Inquiry Sec Agriculture & Animal Affairs Sector Ministry of Environment and Water P.O. Box 1509 Dubai - ÉMIRATS ARABES UNIS Téléphone professionnel: +(971 4) 2148 414 Fax: +(971 4) 2655 822 Téléphone mobile: +(971 50) 4500 606 Courrier électronique: saalrais@moew.gov.ae Site Web: http://www.moew.gov.ae/</p>